## Direction de l'environnement de l'aménagement et du logement La Réunion

## **Chiffres & Statistiques**

N° 2016-3

Octobre 2016

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

## Construction de logements et de locaux à La Réunion

## Les autorisations de logements progressent en 2014

Le nombre de logements autorisés à la construction est reparti à la hausse en 2014, avec une progression de 1,6 % sur un an. Si la construction de logements a nettement fléchi après les records des années 2005-2008, les autorisations de construire sont restées particulièrement nombreuses comparativement au parc de logements existants, plaçant La Réunion au premier rang des régions françaises.

La part du collectif est redevenu majoritaire en 2014, avec de fortes disparités sur le territoire. La taille des logements autorisés est restée en revanche quasiment stable depuis 2010, avec peu de logements d'une ou deux pièces (18 %), et une surface moyenne de 79 m<sup>2</sup>.

En 2014, 288 000 m<sup>2</sup> de locaux non résidentiels ont également été autorisés à la construction, soit une progression de 12 % sur un an.

Après une année 2013 en net recul, le nombre de logements autorisés à la construction est reparti légèrement à la hausse : 7 750 autorisations ont été accordées en 2014 à La Réunion, en augmentation de 1,6 % sur un an (figure 1). Au niveau national, les logements autorisés ont reculé de 7,8 %.

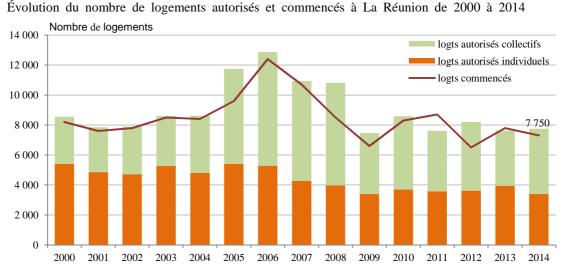
Le nombre de logements commencés sur l'île est en revanche estimé à la baisse, de 7 % par rapport à 2013, avec 7 300 mises en chantier. L'année 2013 avait bénéficié des mises en chantier des autorisations, plus nombreuses, délivrées en 2012.

#### 7 800 logements autorisés par an depuis 2011

La Réunion a connu une période particulièrement faste pour la construction au milieu des années 2000, avec un pic de 12 900 logements autorisés en 2006. Avec la crise financière notamment, le volume a chuté fortement dès 2009, à un niveau inférieur à 8 000.

Depuis la fin des années 2000 également, la croissance démographique a sensiblement ralenti à La Réunion, relâchant la pression sur l'immobilier. La croissance annuelle de la population réunionnaise est en effet passée de

Figure 1 – Les autorisations progressent légèrement en 2014



Sources: SOeS-Deal, Sit@del2, logements autorisés en date réelle (extraction 09/2016),

estimation de logements commencés en date réelle à fin août 2016.

1,5 % par an entre 1999 et 2008 à 0,7 % par an entre 2008 et 2013 (source Insee).

Sur quatre années, entre 2011 et 2014, 7 800 logements ont été autorisés en moyenne chaque année. Comparativement la période 2007-2010, le nombre de logements autorisés a reculé de 17 % (figure 2). Le repli est variable selon les microrégions, allant de - 7 % dans le Sud, - 34 % dans l'Est, et iusqu'à - 37 % dans le Nord. Le déficit du Nord est lié à la forte baisse des autorisations sur Saint-Denis (-51%), celles de Sainte-Suzanne et de Sainte-Marie avant progressé respectivement de 63 % et de 24 % entre les deux périodes. La microrégion Ouest est la seule à avoir bénéficié d'un regain d'autorisations (+ 12 %), atteignant les 9 000 autorisations sur quatre ans. La Possession (+ 65 %), Saint-Leu (+ 12 %) et dans une moindre mesure Saint-Paul (+ 2 %) portent cette croissance. Les autorisations progressent également dans Les communes proches du Sud (Les Avirons, L'Étang-Salé), en comparaison de la période 2007-2010.

## Comparativement au parc, les autorisations restent très dynamiques

Malgré un ralentissement depuis 2009, les autorisations de construire sont restées particulièrement nombreuses au regard du parc de logements existants. Ainsi, autorisations délivrées en 2014 correspondent à 2,3 % du parc de logements recensé sur l'île en 2013. C'est le taux le plus élevé des nouvelles régions françaises, y compris des DOM. Au niveau le plus bas, les autorisations représentent 0.6 % des logements existants en Bourgogne-Franche-Comté, en Île-de-France, et reste inférieur à 1.5 % dans toutes les régions métropolitaines. Dans les DOM, la Guyane a le taux le plus élevé (2,1 %) derrière La Réunion, et la Martinique le plus faible (1,5 %). Par microrégion à La Réunion, l'Ouest se démarque particulière-2 800 ment. Avec logements autorisés à la construction sur son

territoire en 2014, les autorisations

représentent 3,4 % du parc de

logements existants. Les communes

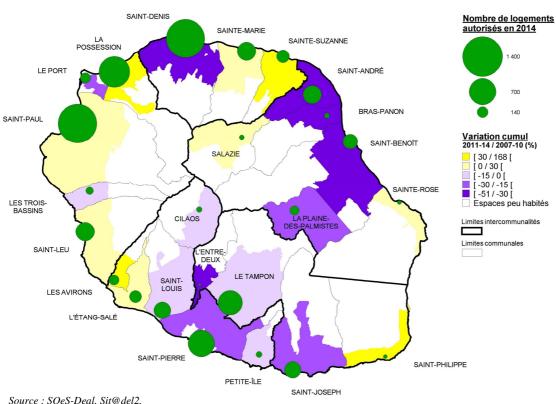
de La Possession (7,4 %) et de Saint-Paul (3,2 %) ont été particulièrement dynamiques *(figure 3)*.

Après des autorisations atones en 2013, le Nord a rebondi en 2014. En volume, c'est essentiellement Saint-Denis qui a retourné la tendance, avec un nombre d'autorisations en hausse de 47 % (1 300 logements autorisés en 2014 après 900 en 2013). Le taux d'autorisations dans le parc s'établit à 2,1 % dans le Nord. L'Est et le Sud sont dans une fourchette proche, avec respectivement 1,7 % et 1,9 % du parc.

#### Le collectif redevient majoritaire

Les autorisations de construire en logement collectif *(définitions)* ont repris de la vigueur, après être passées sous la barre des 50 % en 2013. En 2014, 56 % des logements autorisés sont en collectif. La part des logements individuels purs est restée quasiment stable, avec 31 % des logements autorisés, alors que l'individuel groupé a reculé de 6 points en un an. Ces opérations ont concerné 13 % des logements autorisés en 2014.

Figure 2 – Un regain d'autorisations dans l'Ouest Nombre de logements autorisés en 2014 et taux de variation des autorisations entre 2011-2014 et 2007-2010

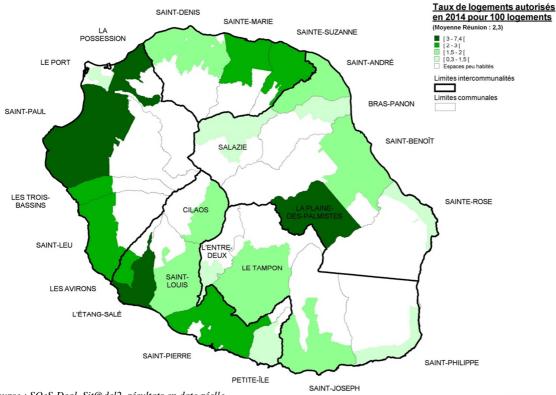


Source: SOeS-Deal, Sit@del2, résultats en date réelle (extraction 09/2016).

© *IGN* – *Deal* 2016

Figure 3 – 2,3 logements autorisés en 2014 pour 100 logements existants

Taux de logements autorisés en 2014 pour 100 logements (en %)



Source : SOeS-Deal, Sit@del2, résultats en date réelle (extraction 09/2016) ; Insee, recensement de la population 2013.

© IGN - Deal 2016

La part du collectif dans les autorisations de construire est très variable sur le territoire. Dans le Nord, les trois quarts des logements qui ont été autorisés en 2014 sont collectifs, avec un maximum de 85 % à Saint-Denis (figure 6). Le collectif également majoritaire dans l'Ouest (66 % des autorisations), particulièrement à La Possession (82 % de collectif), Saint-Paul se situant dans la moyenne de l'Ouest (66 %). L'individuel est nettement majoritaire (environ les deux tiers) dans les deux autres microrégions. La part du collectif peut varier sensiblement sur le territoire d'une année sur l'autre, en raison des programmes de construction de logements sociaux notamment.

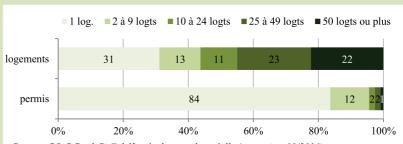
## Moins de petits logements depuis 5 ans

La typologie des logements autorisés en 2014 est restée proche de la moyenne des quatre années précédentes (2010-2014). Sur cette période, les petits logements de une ou deux pièces sont relativement peu nombreux (respectivement 4 %

## La part des logements autorisés dans de grosses opérations est stable depuis 10 ans

Les permis autorisés concernent généralement de petites opérations. Ainsi, sur les 2 890 permis autorisés en 2014, 84 % ne concernent qu'un seul logement. Mais ces opérations individuelles ne couvrent au total que 31 % des logements autorisés. Ainsi, le nombre de grosses opérations est limité (74 permis de plus de 24 logements autorisés en 2014), mais elles concernent 45 % de l'ensemble des logements autorisés (*figure 4*). Cette part de logements autorisés dans des opérations de plus de 24 logements a augmenté légèrement sur un an (+ 2 points), mais reste relativement stable depuis dix ans, dans une fourchette comprise entre 42 % et 50 % des autorisations.

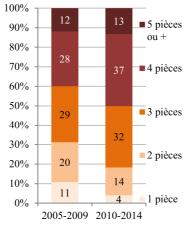
**Figure 4 – 45 % des logements autorisés dans des opérations d'au moins 25 logements -** Répartition des permis et logements autorisés en 2014 à La Réunion selon le nombre de logements de l'opération



Source : SOeS-Deal, Sit@del2 , résultats en date réelle (extraction 09/2016). Lecture : 31 % des logements autorisés concernent des opérations d'un seul logement ; 84 % des permis autorisés ne concernent qu'un seul logement. et 14 % des autorisations) et les trois ou quatre pièces concentrent plus des deux tiers des autorisations (respectivement 32 % et 37 %). Les plus grands logements (cinq pièces ou plus) représentent 13 % des autorisations.

Durant la seconde moitié de la décennie 2000, la construction de petits logements s'était accélérée, soutenue par des dispositifs de défiscalisation favorables. Entre 2005 et 2009, près d'un tiers des logements autorisés comptaient une ou deux pièces, soit 13 points de plus que sur la période récente. La part des trois ou quatre pièces était réduite d'autant, notamment les quatre pièces, qui ne concernaient que 28 % des autorisations contre 37 % depuis 2010 (figure 5). L'année 2010 a marqué une réelle inflexion sur la répartition des logements autorisés selon le nombre de pièces.

Figure 5 - Répartition des logements autorisés par typologie



Source: SOeS-Deal, Sit@del2, date réelle (extraction 09/2016).

## Des logements autorisés plus petits qu'ailleurs

En surface de plancher, 610 000 m<sup>2</sup> de logements ont été autorisés à la construction en 2014, en progression de 1,6 % par rapport à 2013. La surface moyenne d'un logement autorisé est restée stable, à 79 m<sup>2</sup>. Les logements autorisés demeurent plus petits que ceux de l'ensemble DOM (81 m<sup>2</sup>) et de la France métropolitaine (87 m<sup>2</sup>), mais l'écart se réduit. Les logements individuels sont les plus grands (94 m<sup>2</sup> en moyenne), avec des surfaces autorisées qui restent largement en decà des moyennes métropolitaines (114 m<sup>2</sup>). En revanche, la surface movenne autorisée en collectif (67 m<sup>2</sup>) est légèrement supérieure à celle des autres territoires (figure 7).

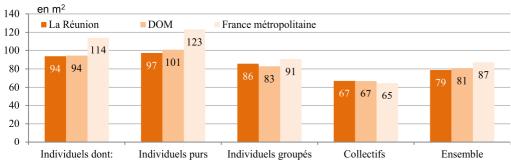
Figure 6 - Répartition des autorisations de construire en 2014 par commune ou EPCI

Communes / EPCI	Logements individuels dont:	Ind. purs	Ind. groupés	Logts collectifs ou résidence	Ensemble	Part des autorisations en logt collectif ou résidence	Surface de logements autorisés	Surface moyenne par logement	Surface de locaux autorisés
	(nombre)					(%)	(m <sup>2</sup> )		(m <sup>2</sup> )
La Réunion	3 395	2 377	1 018	4 356	7 751	56,2	607 300	78,9	288 200
Cinor	465	352	113	1 373	1 838	74,7	146 100	79,5	85 900
Saint-Denis	189	148	41	1 108	1 297	85,4	98 200	75,7	38 400
Sainte-Marie	127	79	48	226	353	64,0	29 500	83,6	15 200
Sainte-Suzanne	149	125	24	39	188	20,7	18 400	98,0	32 200
Cirest	500	375	125	300	800	37,5	66 300	82,9	28 000
Bras-Panon	37	30	7	2	39	5,1	4 000	102,5	1 900
La Plaine-des-Palmistes	57	51	6	47	104	45,2	7 700	74,1	1 600
Saint-André	237	158	79	120	357	33,6	30 200	84,6	6 800
Saint-Benoît	122	90	32	119	241	49,4	19 700	81,7	10 600
Sainte-Rose	23	23	0	2	25	8,0	2 100	85,3	4 300
Salazie	24	23	1	10	34	29,4	2 600	77,3	2 600
TCO	973	687	286	1 844	2 817	65,5	207 800	75,0	90 200
Le Port	98	94	4	38	136	27,9	10 700	78,5	18 900
La Possession	159	89	70	728	887	82,1	60 800	72,2	11 300
Saint-Leu	204	139	65	175	379	46,2	30 700	80,9	12 600
Saint-Paul	458	336	122	881	1 339	65,8	98 400	73,5	42 500
Les Trois-Bassins	54	29	25	22	76	28,9	7 200	95,0	5 000
Civis	939	659	280	444	1 383	32,1	119 200	86,5	48 200
Les Avirons	66	47	19	55	121	45,5	9 900	84,7	2 800
L'Étang-Salé	87	64	23	81	168	48,2	14 400	86,0	1 800
Petite-Île	50	46	4	0	50	0,0	4 600	91,7	1 600
Saint-Louis	210	124	86	102	312	32,7	26 000	83,4	7 400
Saint-Pierre	482	347	135	203	685	29,6	60 700	88,6	33 000
Cilaos	44	31	13	3	47	6,4	3 500	75,3	1 500
CASud	518	304	214	395	913	43,3	67 900	74,4	35 900
Entre-Deux	4	4	0	5	9	55,6	900	94,9	0
Saint-Joseph	126	83	43	169	295	57,3	20 800	70,5	11 300
Saint-Philippe	25	21	4	2	27	7,4	2 400	89,2	10 800
Le Tampon	363	196	167	219	582	37,6	43 800	75,3	13 900

Source: SOeS-Deal, Sit@del2, résultats en date réelle (extraction 09/2016).

Figure 7 – Des logements de 79 m<sup>2</sup> en moyenne

Surface moyenne des logements autorisés par type en 2014



Champ: hors logements autorisés en résidence et hors Mayotte.

Source: SOeS-Deal, Sit@del2, résultats en date réelle (extraction 09/2016).

### Les surfaces de locaux progressent de 12 %

En 2014, 288 000 m² de locaux non résidentiels ont été autorisés à La Réunion, en progression de 12 % sur un an *(figure 6)*. En dehors de la région Est qui a mobilisé environ 10 % des surfaces de locaux autorisées (28 000 m²), les trois autres microrégions se sont réparties de manière équilibrée. Elles ont autorisé chacune entre 84 000 et 90 000 m² de locaux.

Un quart des surfaces de locaux autorisées sur l'île en 2014 ont concerné un service public, les autres catégories relevant du secteur privé. Les commerces et les bureaux ont représenté respectivement 15 % et 17 % des surfaces autorisées, après une année 2013 particulièrement basse pour les bureaux (9 % des surfaces autorisées). Les locaux à usage agricole ont légèrement fléchi, avec 17 % des surfaces autorisées.

## **Définitions**

Un **logement individuel pur** a fait l'objet d'un permis de construire relatif à un seul logement.

Les logements individuels groupés ont fait l'objet d'un permis de construire relatif à la construction de plusieurs logements individuels (par exemple, un lotissement), ou à la construction de logements individuels associés à des logements collectifs ou des locaux non résidentiels.

Un **logement collectif** fait partie d'un bâtiment d'au moins deux logements dont certains ne disposent pas d'un accès privatif.

Un **logement en résidence** (pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, etc.) se caractérise par la fourniture de services individualisés (loisirs, restauration, soins ou autres).

### Sources

La base de données Sit@del2 rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les résultats diffusés pour les autorisations de logements sont nets d'annulations et en date réelle de l'évènement.

Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Selon les années, l'écart entre les estimations de mises en chantier et les informations effectivement remontées se situe entre 20 et 30 %.



#### Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement La Réunion

Service Connaissance, évaluation & transition écologique

Unité Évaluation-Statistiques

2, rue Juliette Dodu CS 41009 97743 Saint-Denis Cedex 9

**Tél.**: 0262 40 26 71

**Mél.** : deal-reunion @developpement-durable.gouv.fr

#### Internet :

www.reunion.developpementdurable.gouv.fr www.side.developpementdurable.gouv.fr

Directeur de la publication : Jean-Michel Maurin

Rédaction et mise en forme : Claire Grangé

> Gestion Sit@del : Karl Abrousse

> > Cartographie : Vincent Liaut

ISSN: 1955-9070

© Deal 2016